



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS DE CONVOCATION

À tous les membres,

Monsieur Nicolas Fontaine, président du conseil d'administration du Centre national d'entraînement acrobatique Yves Laroche, vous convie à l'assemblée générale annuelle du CNEAYL qui aura lieu le vendredi 16 avril 2010 à 19:00hres à la salle Philippe Laroche située au Centre communautaire, 46 Chemin du Village à Lac Beauport.

Tel que prévu à l'article 5.2 des règlements généraux, amendé et adopté par le conseil d'administration du CNEAYL le 21 février 2007, « toute personne ayant un intérêt pour le développement du ski acrobatique est admise à titre de membre de la corporation » c'est-à-dire le Centre national d'entraînement acrobatique Yves Laroche, et par conséquent invitée à l'assemblée générale annuelle du CNEAYL.

Vous trouverez ci-joint l'amendement apporté aux Règlements généraux et l'ordre du jour. Le document des États financiers sera disponible sur place.

Nous vous attendons en grand nombre. Le Centre national d'entraînement acrobatique Yves Laroche est le projet de tous.

Nicolas Fontaine, président
Président



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le vendredi 16 avril 2010

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Vérification du droit de présence et du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du compte rendu de l'AGA du 5 avril 2007
6. Ratification des actes des administrateurs
7. Rapport du président
8. Rapport financier
9. Adoption des amendements aux Règlements généraux
10. Postes en élection
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT ACROBATIQUE YVES LAROCHE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue le jeudi 24 avril 2008
À la salle Philippe Laroche au 46, chemin du Village, Lac-Beauport

Compte rendu

Présences	Nicolas Fontaine, président Pierre Lachance, vice-président Nicole Morin, secrétaire et représentante de la FQSA Richard Dumais, administrateur Réal Robichaud, administrateur Alain Guilbert, représentant de l'ACSA Lucie Marcoux Nancy Devost Annie Pretin, arrivée à 19 :30hres
Absences	Michel Dallaire, trésorier Bruce Robinson, représentant de l'ACSA

1. Ouverture de l'assemblée

Nicolas Fontaine présente les membres du conseil d'administration à l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il propose Pierre Lachance comme président d'assemblée et Nicole Morin comme secrétaire d'assemblée. Pierre Lachance et Nicole Morin acceptent. Adopté à l'unanimité.

2. Lecture de l'avis de convocation

Pierre Lachance fait la lecture de l'avis de convocation.

3. Vérification du droit de présence et du quorum

Nicole Morin vérifie que toutes les personnes présentes sont intéressées au développement du ski acrobatique. Il y a au moins 5 personnes présentes. Il y a quorum.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierre Lachance fait la lecture de l'ordre du jour. Guy Lafrance demande d'ajouter au point Varia, « Saison 2008 » et Nicole Morin mentionne qu'elle désire dire un mot au point Varia. Réal Robichaud, secondé par Alain Guilbert, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

5. Lecture et adoption du compte rendu de l'AGA du 5 avril 2007

Tous les membres ont pris connaissance du compte rendu. Richard Dumais, secondé par Nicole Morin, propose l'adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2007. Adopté à l'unanimité.

6. Ratification des actes des administrateurs

Pierre Lachance propose de faire la ratification des actes des administrateurs après le dépôt du rapport du président et du rapport financier. Adopté à l'unanimité.

7. Rapport du président

Nicolas Fontaine fait un bilan de l'année 2007. Une levée de fonds a été faite en avril et a rapporté environ 12,000\$ soit 6,000\$ de moins que l'année précédente. Un des restaurants participants s'est retiré moins d'une semaine avant l'événement et une panne d'électricité due aux grands vents a obligé le comité organisateur à remettre la soirée bénéfique au lendemain.

La préparation du site s'est bien déroulée malgré le peu de bénévoles. Un bon travail a été fait. La propreté sur le site s'est de beaucoup améliorée au cours de l'été. La moitié de l'équipe nationale s'est entraînée au centre. Les athlètes de l'Ontario sont venus. Les clubs ont organisé des camps pour leurs athlètes. Les bosseurs de l'équipe nationale se sont entraînés au CNEAYL une partie de l'été. Les fins de semaines ont été plus tranquilles par contre, sur semaine, les activités étaient nombreuses. Il y eut une baisse des inscriptions pour l'Ini-rampe. Peu de marketing a été fait compte tenu de la situation financière (créanciers en attente de paiement).

Une vingtaine d'employés différents ont passé sur le site compte tenu du besoin de sauveteurs et des horaires (juin, septembre et octobre) plus difficiles à combler lorsque les classes commencent. Deux entraîneurs ont travaillé à temps plein tout l'été.

Changement majeur, l'équipe nationale a pu s'entraîner seule sur les rampes de 8 :00hres à 10 :00hres le matin. Le CNEAYL ouvrait à 9 :00hres. Pour accommoder l'équipe du Québec, les entraîneurs de l'équipe nationale ont permis aux athlètes de l'équipe du Québec de s'entraîner sur les trampolines à partir de 8 :00hres le matin. Ce fut très apprécié des entraîneurs de l'équipe du Québec. Les camps organisés par les clubs furent nombreux ainsi que les cours privés.

Le « Mondial Acrobatx » a connu un grand succès. Plus de 1,500 personnes ont fréquenté le site lors de l'événement. Le CNEAYL a amassé près de 12,000\$ de profit.

Le Centre de Haut Niveau a donné deux subventions de 10,000\$ chacune. Le gouvernement du Québec donne 75,000\$ par an pour une durée de 4 ans soit de 2006 à 2009. Les deux premiers versements ont été encaissés jusqu'à maintenant. Le gouvernement du Canada a donné 150,000\$ via le programme « Own the Podium » ce qui nous a permis de finaliser le paiement des dettes de la construction.

Guy Lafrance agira à titre de directeur général en 2008. Ses objectifs : réduire les coûts, augmenter la fréquentation du CNEAYL la semaine grâce à différents camps d'entraînement offerts aux jeunes, augmenter la clientèle d'Ini-rampe la fin de semaine, s'assurer d'un bon suivi des athlètes par des rencontres quotidiennes avec les entraîneurs. Les camps Acrobatx offerts par le CNEAYL d'une durée de 7 semaines et 2 fins de semaines en septembre à raison de 2 jours par semaine, 3 jours par semaine ou 5 jours par semaine sont presque tous complets.

Les athlètes d'Ukraine viendront peut-être s'entraîner au CNEAYL cet été. Nicolas Fontaine attend une confirmation. Des appels et des invitations ont été faits pour le Mondial Acrobatx.

Le CNEAYL ouvrira ses portes le 15 mai prochain. Les athlètes commenceront à sauter le 1^{er} juin. Des travaux à l'intérieur et extérieur du chalet ont été entrepris. Cela se déroule bien.

Suite à l'évaluation des assureurs l'été dernier, des recommandations ont été faites : monter la clôture autour de la piscine à une hauteur de 5 pieds. Revoir le système d'alarme. Michel et Guy vont évaluer le tout.

8. Rapport financier

Richard Dumais explique les « États financiers » se terminant au 31 décembre 2007 (référer au document ci-joint). On termine l'année avec un léger surplus d'environ 2,000\$ si on tient compte du coût du bail de 35,000\$ gracieusement crédité par Monsieur Beaulieu, propriétaire du Relais.

Nancy Devost, secondée par Annie Pretin, propose la ratification des actes des administrateurs. Adopté à l'unanimité.

9. Adoption des amendements aux Règlements généraux

Un règlement « **Règlement numéro 2008-1** » changeant le nombre d'administrateurs a été apporté aux Règlements généraux. Il se lit comme suit :

1. **Le conseil d'administration de la corporation est dorénavant composé de neuf (9) administrateurs.**
2. **Les membres élisent à chaque année, à la majorité simple des voix exprimées par scrutin secret lors de l'assemblée annuelle des membres, six (6) administrateurs. Les trois (3) autres postes d'administrateurs sont comblés comme suit :**

- Un (1) représentant nommé par la Fédération québécoise de ski acrobatique;
- Deux (2) représentants nommés par l'Association canadienne de ski acrobatique.

3. **Le quorum pour la tenue des assemblées des administrateurs est fixé à cinq (5) administrateurs.**
4. **Les règlements généraux de la corporation sont amendés en conséquence.**
5. **Le vice-président et le secrétaire de la corporation sont autorisés pour et au nom de la corporation à signer ledit règlement ; Ils sont de plus autorisés à signer tout autre document utile et nécessaire afin de donner plein et entier effet aux présentes.**

Annie Pretin, secondée par Lucie Marcoux, propose l'adoption du « Règlement numéro 2008-1 ».

10. Postes en élection

Nicolas Fontaine, Réal Robichaud, Michel Dallaire et Pierre Lachance ont renouvelé leur mandat l'an dernier. Richard Dumais fut élu l'an dernier. Par conséquent, toutes ces personnes demeurent en poste pour une autre année. Guy Lafrance a donné sa démission à titre d'administrateur, compte tenu de sa nomination comme directeur général du CNEAYL. Il reste donc un poste disponible à être comblé par élection.

Nicole Morin annonce qu'elle ne renouvelle pas son mandat à titre de représentante de la FQSA. Par conséquent, la FQSA devra nommer un autre représentant au sein du CA du CNEAYL. Nicole Morin mentionne qu'elle leur enverra un courriel afin de les aviser de cette décision pour qu'une autre personne soit nommée le plus tôt possible.

Alain Guilbert dépose une lettre confirmant la nomination de Bruce Robinson ainsi que la sienne à titre de représentants de l'ACSA au sein du CA du CNEAYL. Pierre Lachance leur adresse des félicitations au nom du conseil d'administration.

Nancy Devost, secondée par Annie Pretin, propose la candidature de Lucie Marcoux à titre d'administrateur au conseil d'administration du CNEAYL. Lucie Marcoux se présente brièvement et accepte la mise en candidature. On passe au vote. Adopté à l'unanimité.

Pierre Lachance mentionne qu'il faudra réviser les Statuts et règlements car plusieurs personnes termineront leur mandat en même temps l'an prochain. Il est important de maintenir un certain équilibre au niveau de l'expérience des membres du CA. Le « membership au CNEAYL » sera aussi un sujet de réflexion au cours de la prochaine année.

Pierre Lachance remercie Nicole Morin pour toutes les années de travail qu'elle a données depuis 1999 soit aux premiers balbutiements du projet des rampes d'eau.

11. Varia

Guy Lafrance mentionne qu'il y avait toujours une personne observatrice du Relais qui siégeait sur le CA du CNEAYL jusqu'à il y a deux ans. Il faudrait à l'avenir faire parvenir les invitations aux réunions du CA ainsi que les compte rendu. Monsieur Laurier Beaulieu pourrait encore assister aux diverses rencontres du CA.

Nicole Morin fera parvenir les « Statuts et Règlements » mis à jour ainsi que le bilan financier à tous les membres du CA. Nicole Morin va cédule la prochaine rencontre à partir des disponibilités des membres. Voici les coordonnées de Lucie Marcoux : marcouxl@csdps.qc.ca Tél : 523-3715 m. 929-3714cell. 634-5501 Poste 3735, bur.

Lucie Marcoux mentionne qu'il y a des élèves de 1^{er} et 2^{ème} secondaire disponibles pour venir faire du bénévolat, par exemple, du nettoyage. Elle remercie les membres du CA pour le trampoline prêté à l'école Le Sommet.

Nancy Devost demande si ce serait possible d'avoir une personne disponible de 7 :30h à 10 :00h à faire de la surveillance au CNEAYL tôt le matin lorsque les jeunes arrivent. Guy Lafrance va vérifier si c'est possible.

Nancy Devost, secondée par Annie Pretin, propose la levée de l'assemblée



**CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT DE
SKI ACROBATIQUE YVES LAROCHE INC.**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-1

RÈGLEMENT CHANGEANT LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

1. Le conseil d'administration de la corporation est dorénavant composé de neuf (9) administrateurs.
2. Les membres élisent à chaque année, à la majorité simple des voix exprimées par scrutin secret lors de l'assemblée annuelle des membres, six (6) administrateurs. Les trois (3) autres postes d'administrateurs sont comblés comme suit :
 - Un (1) représentant nommé par la Fédération québécoise de ski acrobatique ;
 - Deux (2) représentants nommés par l'Association canadienne de ski acrobatique.
3. Le quorum pour la tenue des assemblées des administrateurs est fixé à cinq (5) administrateurs.
4. Les règlements généraux de la corporation sont amendés en conséquence.
5. Le vice-président et le secrétaire de la corporation sont autorisés pour et au nom de la corporation à signer ledit règlement ; Ils sont de plus autorisés à signer tout autre document utile et nécessaire afin de donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉ CE _____ 2008

PIERRE LACHANCE, vice-président

Secrétaire